

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.812.001.1 DU 1ER JUILLET 1991

Thermomètres médicaux électriques avec dispositif à maximum PHILIPS modèle HP 5316

LA PRESENTE DECISION D'APPROBATION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 JUIN 1990 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM. LES SPECIFICATIONS AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTRUMENTS SONT DEFINIES PAR LA NORME NF C 74-315 : APPAREILS ELECTROMEDICAUX (2ÈME PARTIE : REGLES PARTICULIERES DE SECURITE DES THERMOMETRES ELECTRIQUES DE CONTACT AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM).

FABRICANT

CITIZEN WATCH CO. LTD, 6-1-12 Honcho, Ta-nashishi, Tokyo, Japon.

DEMANDEUR

Société PHILIPS INDUSTRIELLE ET COM-MERCIALE, Division Philips Appareils Domes-tiques, Département Qualité Technique, 64, rue Carnot, BP n° 306, 92156 Suresnes Cedex.

CARACTERISTIQUES

Les thermomètres médicaux électriques avec dis-positif à maximum PHILIPS modèle HP 5316

comportent une sonde de température et un en-semble indicateur reliés de façon permanente l'un à l'autre.

Leurs principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue de mesure : 32 °C à 42 °C,
- échelon : 0,01 °C,
- indication affichée lors de l'autocontrôle : 42,00 °C.

La fin du mesurage est indiquée par un signal sonore pour les températures supérieures à 33 °C.

La température mesurée n'est pas affichée lors-qu'elle se situe en dehors de l'étendue de mesure.

L'ensemble indicateur délivre un signal d'aver-tissement lorsque la tension de la pile est infé-rieure à la tension minimale (1,30 volt).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La marque d'approbation de modèle figure au dos du thermomètre : 91.01.1.

DEPOT DE MODELE

Un exemplaire du modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, au Laboratoire National d'Essais et dans les locaux du demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5671.

POUR LE MINISTRE EMPECHE

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

M. GERENTE

■ N° 5671

THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM PHILIPS HP 5316

